

# DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

<b>Conseil du</b>	13 septembre 2018 à 19h00	<b>Lieu</b>	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb, 1 rue du Stade à Bischwiller
<b>N° de la délibération</b>	<b>2018-CC-132</b>	<b>Titre</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 1 - approbation</b>
<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	<b>PJ</b>	Notice explicative de la modification simplifiée Rapport de présentation REGLEMENT ECRIT REGLEMENT GRAPHIQUE_PLANCHE 02 REGLEMENT GRAPHIQUE_PLANCHE 04 REGLEMENT GRAPHIQUE_PLANCHE 10 REGLEMENT GRAPHIQUE_PLANCHE 12
<b>Date de la convocation</b>	6 septembre 2018		
<b>Président de séance</b>	M. Claude STURNI		
<b>Secrétaire de séance</b>	M. Jean-Lucien NETZER		
<b>Membres en exercice</b>	74		
<b>Présent(e)s</b>	61	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. François ANSTETT, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, M. Francis BRAYE, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Patrick DENNI, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER, M. Robert FRICKER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Dominique GERLING, M. Christian GUETH, M. Michel HARTMANN, Mme Mireille ILLAT, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENTZ, Mme Dorothée KRIEGER, M. Luc LEHNER, M. Vincent LEHOUX, Mme Simone LUXEMBOURG, M. Patrick MERTZ, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Guy REPP, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, M. Fernand VIERLING, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.	
<b>Présent(e)s Suppléant(e)s</b>	3	M. Alain RHEIN à M. Hubert SCHNELLER, M. Patrick SCHOTT à Mme Françoise KEIFF, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.	
<b>Absent(e)s non excusé(es)</b>	3	Mme Emmanuelle LANG, M. Jacques VANDERBEKEN, M. Eric VIAL.	
<b>Procurat ion(s)</b>	7	Mme Sophie BIEBER à M. Etienne WOLF, M. Rémy GOTTRI à M. Claude BEBON, M. René GRAD à M. Pierrot WINKEL, M. Jean-Pierre JOST à Mme Sylvie HANNS, M. Claude LAMBERT à M. Philippe SPECHT, M. Jean-Marie SANDER à M. Daniel GAUPP, M. Etienne VOLLMAR à M. Laurent SUTTER.	

**Service référent**

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement  
Cellule Affaires Foncières et Domaniales

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Bischwiller et Environs couvrant les communes de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre du document, certaines erreurs matérielles ont été relevées ainsi que des incohérences et des imprécisions entre les différentes pièces figurant au dossier.

Les points suivants figurent ainsi au dossier de modification simplifiée n° 1 du PLUi de Bischwiller et Environs :

- La rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone A4,
- La mise en cohérence du règlement de la zone UX avec le lexique,
- Le reclassement en zone urbaine de parcelles classées par erreur en zone N1 alors qu'elles étaient surbâties au moment de l'approbation du document d'urbanisme à Bischwiller et à Oberhoffen sur Moder, ainsi que d'une partie de la rue des Pâturages à Oberhoffen sur Moder,
- La modification de la rédaction de la règle de hauteur du faîtage en zone UA,
- L'inscription d'une règle de hauteur des clôtures dans les généralités de la zone UA.

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1. Le dossier de modification simplifiée n°1 a été tenu à disposition du public du 14 mai au 15 juin 2018 dans l'ensemble des communes couvertes par le PLUi de Bischwiller et environs et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une observation écrite de M. Dietmar GLASER, demeurant à Oberhoffen sur Moder. Cette observation comporte plusieurs demandes dont une seule relève de la modification simplifiée et figurait déjà au dossier mis à disposition du public. Les autres demandes de M. GLASER relèvent d'autres procédures d'évolution du document d'urbanisme, à savoir les procédures de modification ou de révision.

La Sous-Préfecture de Haguenau – Wissembourg n'a pas émis d'observations sur le dossier. Les autres personnes publiques associées consultées n'ont pas émis d'avis.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLUi de Bischwiller et environs.

## DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et L153-47,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2017 approuvant le PLUi de Bischwiller et Environs,

VU la délibération du Conseil communautaire du 22 mars 2018 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1,

VU le projet mis à disposition du public du 14 mai au 15 juin 2018 inclus,

VU la consultation des personnes publiques associées,

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs tel qu'il est annexé à la présente.

**PREVOIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme d'un affichage dans les mairies concernées (Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen) et à la CAH durant un mois et d'une mention dans un journal.

**PREVOIT** que le dossier sera tenu à la disposition du public dans les mairies concernées et à la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

<b>2018-CC-132</b>	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 1 - approbation	
<b>Pour</b>	71	
<b>Contre</b>	0	
<b>Abstention</b>	0	
<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	

Pour extrait conforme

Le Président,

Claude STURNI

<b>Résultat du vote</b>	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

<b>Affiché le</b>	20 septembre 2018
<b>Envoyé en Sous-Préfecture le</b>	20 septembre 2018
<b>Enregistré en Sous-Préfecture le</b>	20 septembre 2018
<b>Identifiant de télétransmission</b>	067-200067874-20180913-7595-DE-1-1

<b>Nomenclature Préfecture</b>	2.1
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Documents d urbanisme

# DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

<b>Conseil du</b>	13 septembre 2018 à 19h00
-------------------	---------------------------

<b>Lieu</b>	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb, 1 rue du Stade à Bischwiller
-------------	--

<b>N° de la délibération</b>	<b>2018-CC-133</b>
------------------------------	--------------------

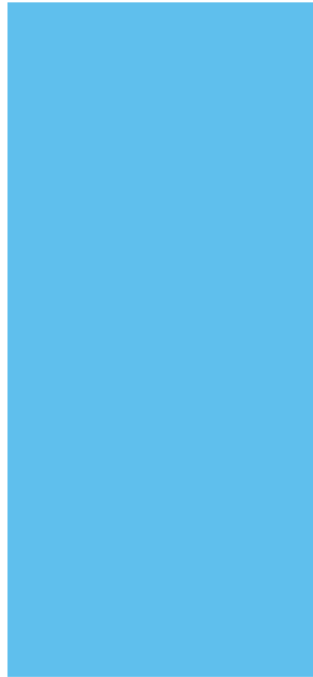
<b>Titre</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 2 - approbation</b>
--------------	---

<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président
<b>Date de la convocation</b>	6 septembre 2018

<b>Pr</b>	
-----------	--

--	--

--	--





Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Bischwiller et Environs couvrant les communes de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2017.

La 1<sup>ère</sup> procédure de modification simplifiée a été lancée par délibération du 22 mars 2018 afin de rectifier des erreurs matérielles et des incohérences apparues à l'occasion de la mise en application dudit PLUi.

Une nouvelle erreur matérielle ayant été relevée en cours de procédure de modification simplifiée n° 1, elle n'a pas pu être intégrée à la procédure en cours.

Aussi, par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a lancé parallèlement la procédure de modification simplifiée n° 2 afin de rectifier une erreur figurant au règlement graphique sur la commune de Kaltenhouse.

En effet, trois parcelles comprises dans le lotissement en cours (Les Bosquets) avaient été partiellement classées en zone naturelle N1.

La modification simplifiée n° 2 comprend donc un point unique : le reclassement en zone urbaine des parcelles cadastrées en section AL n° 345, 346 et 347 actuellement classées en zone N1.

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2. Le dossier de modification simplifiée n° 2 a été tenu à disposition du public du 1<sup>er</sup> au 30 août inclus en mairie de Kaltenhouse (seule commune concernée) et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette mise à disposition n'a fait l'objet d'aucune observation.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi de Bischwiller et environs.

**DECISION**

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et L153-47,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2017 approuvant le PLUi de Bischwiller et Environs,



VU la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2018 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2,

VU le projet mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> au 30 août 2018 inclus,

VU la consultation des personnes publiques associées,

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs tel qu'il est annexé à la présente.

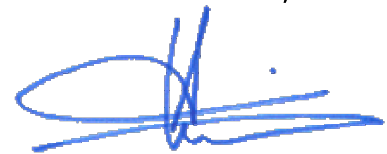
**PREVOIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Kaltenhouse et à la CAH durant un mois et d'une mention dans un journal.

**PREVOIT** que le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Kaltenhouse et à la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

<b>2018-CC-133</b>	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 2 - approbation	
<b>Pour</b>	71	
<b>Contre</b>	0	
<b>Abstention</b>	0	
<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	

Pour extrait conforme

Le Président,



Claude STURNI

<b>Résultat du vote</b>	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

<b>Affiché le</b>	20 septembre 2018
<b>Envoyé en Sous-Préfecture le</b>	20 septembre 2018
<b>Enregistré en Sous-Préfecture le</b>	20 septembre 2018
<b>Identifiant de télétransmission</b>	067-200067874-20180913-7604-DE-1-1

<b>Nomenclature Préfecture</b>	2.1
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Documents d urbanisme